

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt deux, le 14 septembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.*

**PRÉSENTS :** *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints.*

*Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur AKAKO François, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2022\_09\_03), Monsieur Hervé BONHOMME, Monsieur Guillaume DEPEYRE (à partir de la délibération 2022\_09\_06), Madame Émilie SAGNOL, Conseillers.*

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*Monsieur Philippe CELLE pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE  
Monsieur SAGNOL André pouvoir à Monsieur Henri BARDEL  
Madame Laëtitia SABATIER pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET  
Madame Karine PAULET pouvoir à Madame Anne PICHON KELLY  
Monsieur Willy BERTHASSON pouvoir à Monsieur Hervé BONHOMME*

**ABSENTS :**

*Madame Delphine BONNET  
Madame Dorothee SOUVIGNET  
Monsieur Jean-Louis LAVERGNE  
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2022\_09\_02)  
Monsieur Guillaume DEPEYRE (jusqu'à la délibération 2022\_08\_05)*

**Secrétaire de séance :** *Madame Anne PICHON KELLY élue à l'unanimité*

**Objet :** Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités  
*(Délibération 2022\_09\_18)*

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la délibération n°2018-09-12 en date du 10 septembre 2018 du conseil municipal autorisant monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents par voie contractuelle,  
Vu la délibération n°2022\_02\_07 en date du 2 février 2022 du conseil municipal autorisant la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2022.

Monsieur le maire rappelle que la ville peut être amenée à recruter des personnels contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier (renfort estival des équipes des services techniques notamment).

La réglementation autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.
- à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Ces emplois doivent être créés par délibération du conseil municipal.

Pour la fin de l'année 2022 et afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité à la direction des services techniques et dans les écoles, il est proposé la création des emplois non permanents suivants :

Nature des fonctions	Niveau de recrutement et de rémunération	Durée Hebdomadaire de travail	Nombre d'emplois
Écoles agent de surveillance	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe IM entre le 1 <sup>er</sup> et le 10 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet soit 35 heures	1
Bâtiments	Technicien principal IM entre le 1 <sup>er</sup> et le 11 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet soit 35 heures	1
Secrétariat, comptabilité accueil	Adjoint administratif IM entre le 1 <sup>er</sup> et le 12 <sup>ème</sup> échelon	Temps complet soit 35 heures	1

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des emplois non permanents dans les conditions sus énoncées et dit que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la chapitre concerné du budget de l'exercice courant.

<b>Membres en exercice</b>	<b>27</b>
<b>Présents</b>	<b>19</b>
<b>Représentés</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>24</b>

<b>Quorum</b>	<b>14</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>24</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 27/09/2022  
et publication sur le site internet  
de la Mairie le : 27/09/2022

Pour Copie conforme  
Le 16/09/2022

Le Maire,  
Monsieur Dominique FREYSSNET